

Conseil d'administration du 25 février 2021

Délibération n° 2021/15

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune des Achards (commune déléguée de La Mothe-Achard) et la communauté de communes du Pays des Achards

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée.

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune des Achards (commune déléguée de La Mothe-Achard), la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain de l'îlot centre-bourg,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Reçu en préfecture le

Valentin JOSSE

Préfecture de la Vendée DRCTAJ

-2 MARS 2021

COURRIER ARRIVÉ